

À : ministre@mapaq.gouv.qc.ca

Cci : animal@spca.com

Objet : Réglementation du traitement réservé aux animaux de ferme

Message :

Monsieur le ministre Lamontagne,

À titre de citoyen.ne préoccupé.e par le bien-être animal, je vous écris pour vous demander de vous engager à réglementer le traitement réservé aux animaux de ferme.

Plusieurs pratiques qui compromettent gravement le bien-être des animaux élevés pour la consommation, et qui ont été interdites ailleurs dans le monde, demeurent très répandues au Québec. Ces pratiques incluent le confinement des animaux dans des espaces très étroits (poules pondeuses élevées en batterie, truies placées en stalles de gestation, etc.), ainsi que la mutilation systématique (castration, coupe de la queue, amputation partielle du bec, etc.) sans anesthésie ni analgésie.

Le fait que de telles pratiques sont courantes dans le secteur agricole, alors qu'elles seraient tout à fait illégales si des chats ou des chiens y étaient soumis, s'explique par le fait que les animaux de ferme ne bénéficient de pratiquement aucune protection juridique. Alors que leur transport et leur abattage sont gouvernés par certaines lois fédérales et provinciales, rien n'encadre les traitements qui leur sont réservés pendant leur vie à la ferme.

En effet, la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal écarte de son champ d'application les activités agricoles pourvu que celles-ci soient pratiquées « selon les règles généralement reconnues ». Or, ces règles ne sont pas définies dans la Loi. Du moment qu'une part importante de l'industrie adopte une certaine pratique, celle-ci est automatiquement considérée comme étant conforme aux « règles généralement reconnues ». C'est donc l'industrie elle-même qui a le pouvoir de déterminer quelles pratiques sont légales ou illégales, et ce, peu importe le degré de souffrance que ces façons de faire infligent aux animaux.

Il est temps pour le Québec d'encadrer le traitement des animaux de ferme et d'assurer leur bien-être.

Je presse donc de vous engager à promulguer des règlements gouvernant le traitement des animaux de ferme sur le territoire québécois.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.